

Le 30 Août 2013

## Bassin minier

# Un air de fronde à la SOGINORPA

**P**RINCIPAL bailleur social de la région, la SOGINORPA change de statut (voir Liberté Hebdo du 5 juillet 2013). À compter de janvier 2014, la société glisse dans le giron des sociétés anonymes d'HLM. Une évolution qui avait fait l'objet d'un large consensus tant les perspectives financières ne sont guère réjouissantes. Or, ce statut « HLM » lui offrira d'être exonérée de payer les taxes sur les sociétés ou foncières, avec 50 millions d'euros d'économie à la clé. Il lui ouvrira aussi de nouvelles sources de financement nécessaire à la réhabilitation du parc immobilier (62 000 logements) hérité des Houillères.

### Choix financiers douteux

Cependant, « le changement de statut et l'opportunité fiscale engendrée ne suffiront pas à garantir la pérennité de l'entreprise. La gestion de la SOGINORPA entachée d'erreurs et de choix financiers risqués et douteux et même de clientélisme, a plongé cette société dans une situation économique catastrophique », estime l'Association départementale des élus communistes et républicains (ADECR) du Pas-de-Calais, dans un courrier à Cécile Duflot, la ministre du Logement. « Les projections effectuées laissaient apparaître un déficit de trésorerie

estimé à une soixantaine de millions d'euros en 2014 », précise Yvan Druon, vice-président PCF du conseil général du Pas-de-Calais. A la même date, la société présidée par Jacques Vernier, le maire UMP de Douai, aura à rembourser un emprunt de 458 millions d'euros !

### Accord déséquilibré

La SOGINORPA s'est donc engagée dans un processus de rigueur finan-

cière dont les salariés risquent bien de faire les frais. Ainsi, « l'augmentation des salaires a été limitée à 0,6 % en 2014 », se plaint Jean-Daniel Pognicy, délégué syndical (SUD). Par ailleurs, des perspectives de diminution d'effectif font craindre « la suppression de 200 emplois d'ici 2016 », s'alarme André Herpson, le secrétaire de la CGT d'autant plus inquiet que la nouvelle convention collective imposée au personnel « s'accompagnera de perte de nos

acquis », signifie Gery Miette, délégué syndical CGT. Exit les primes d'ancienneté ou d'accession à la propriété ! « La nouvelle convention collective, c'est surtout les cadres qui en bénéficieront. Ils gagneront entre 5 500 et 10 000 € de plus par an. Ce ne sera pas le cas des agents de maîtrise, des employés ou des ouvriers », maugrée Jean-Daniel Pognicy qui estime qu'il y « avait la possibilité de faire mieux pour l'ensemble des salariés. Or l'accord signé par deux syndi-

cats minoritaires est particulièrement déséquilibré ». Certes minoritaires, mais désormais « représentatives », la CGC et la CFTC ont en effet avalisé les prétentions patronales. « Chez les agents de maîtrise, les employés, les ouvriers, l'inquiétude est perceptible. La charge de travail va augmenter. Il faudra se donner les moyens de nous mobiliser. Nous n'avons pas à être pénalisés pour les erreurs de gestion passées », martèle l'intersyndicale (CGT, SUD, FO, CFDT).

### Interventions des élus du PCF

Elle pourra compter sur le soutien des élus communistes. Déjà, en avril dernier, le député Jean-Jacques Candelier avait rappelé au bailleur que « personne ne comprendrait que le changement de statut, conduise à une réduction des droits et acquis des salariés ». Quant à l'ADECR du Pas-de-Calais, elle estime que ce n'est pas « en démotivait le personnel que la SOGINORPA pourra assumer sa mission de service public dans l'intérêt des ayants droit et des locataires ». Elle envisage elle aussi volontiers de monter au créneau dès septembre.

Jacques KMBECIAK



Jean-Daniel Pognicy (au centre)